



# **Concours du second degré**

## **Rapport de jury**

---

**Session 2015**

**Concours réservé**

**Conseiller principal d'éducation**

**Rapport de jury présenté par Christophe KERRERO**  
**Président de jury**



## Concours du second degré

### Rapport de jury

---

#### Commentaires et observations du président

Cette troisième édition du concours réservé des conseillers principaux d'éducation marque une baisse sensible du nombre de candidats puisque, sur les 418 candidats initialement inscrits, seuls 124 ont effectivement adressé un dossier, ce qui représente une baisse de 38% par rapport à la session précédente et s'explique sans doute par la diminution du vivier de recrutement. Malgré une étude des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) effectuée dans des conditions similaires à celles de l'an passé par un jury quasi identique dans sa composition, le nombre d'admissibles a été légèrement inférieur au nombre de postes offerts. Cependant, le nombre de candidats admissibles validés a fortement chuté entre la déclaration d'admissibilité et les épreuves orales, passant de 94 à 76.

Les candidats doivent garder à l'esprit que comme dans tout concours, la préparation est essentielle et que l'on n'est pas ici dans une simple procédure d'intégration. On ne peut qu'inviter les candidats à respecter scrupuleusement les règles de constitution du dossier précisées dans les textes réglementaires et à suivre les recommandations énoncées dans le rapport du jury.

La constitution du dossier est à cet égard essentielle et, malgré leur bienveillance, les commissions ne peuvent accepter des dossiers bâclés, non relus ou incomplets. Les candidats doivent porter la plus grande attention au choix de la thématique de la seconde partie. Ils ne peuvent se contenter de décrire des situations vécues en établissement ; ils doivent être en capacité d'analyser les situations, de prendre du recul, de conceptualiser tout en démontrant leurs connaissances et compétences dans le champ des politiques éducatives.

Quant à l'épreuve d'admission, elle n'est pas non plus une simple formalité où les candidats se contenteraient de raconter leur quotidien. La connaissance des textes, de l'actualité des réformes et la prise de distance sont là encore des qualités que l'on attend des candidats. Dans ces conditions, le jury n'a pu pourvoir l'ensemble des postes offerts. 57 candidats ont été déclarés admis.

Encore un peu plus que les autres années, puisque 2016 sera la dernière session du concours réservé dans les conditions actuelles, le présent rapport voudrait avoir pour ambition d'aider les futurs candidats à mettre toutes les chances de leur côté en leur prodiguant les conseils les plus adaptés pour le réussir.



# Concours du second degré

## Rapport de jury

---

### **L'épreuve d'admissibilité**

L'épreuve d'admissibilité consiste en la présentation d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les contraintes de forme et de fond sont rappelées dans la note de service n° 2012-200 du 17-12-2012 (voir annexe 1). Les deux parties qui composent le dossier sont clairement définies. La première porte sur le parcours professionnel du candidat, la seconde sur l'analyse de situations d'éducation observées. Le dossier peut être complété d'annexes composées de documents et/ou de travaux réalisés que le candidat juge utile de porter à la connaissance du jury.



## Concours du second degré

### Rapport de jury

---

#### Observations du jury sur les dossiers : la forme

Le jury a noté pour cette session un certain relâchement dans la présentation formelle des dossiers. Le jury rappelle aux candidats l'importance qui doit être accordée à la qualité rédactionnelle. Le soin apporté à la langue, la structuration du corps du texte (plan avec des titres soulignés, paragraphes, mots clés mis en gras...) sont des exigences minimales que l'on est en droit d'attendre de candidats à des fonctions d'encadrement. Les dossiers qui présentent une syntaxe et une orthographe approximatives, ceux qui ne paraissent pas suffisamment structurés sont donc écartés.

Le jury a apprécié les dossiers faisant l'objet d'une mise en page aérée, où des mots clefs ou des têtes de paragraphes guident une lecture aisée. Cet effort de présentation reflète une pensée claire et dominée de la part du candidat. Un sommaire précisant le plan et indiquant de manière explicite le sujet de la partie 2 est apprécié lorsqu'il apparaît.

Comme pour les autres sessions cependant, trop rares sont les dossiers qui, dans la forme, ont mis clairement en relief les compétences développées dans les parcours professionnels.

A propos des annexes, le jury rappelle qu'elles doivent être fournies à bon escient, ce qui est loin d'être le cas. Des annexes qui reproduisent des documents officiels ou des articles de presse à visée générale n'ont pas de pertinence. Elles doivent être choisies pour apporter une réelle plus-value au discours du candidat. Dans ce cas et dans ce cas seulement, elles enrichissent les dossiers présentés.

La quasi-totalité des candidats a fourni deux exemplaires du RAEP, ce qui est fort appréciable lors de la consultation.

Le jury regrette que contrairement à la session précédente, les recommandations du précédent rapport n'aient pas été toujours prises en compte par les candidats. Il souhaite donc une nouvelle fois rappeler ce qui peut permettre aux candidats de leur assurer de bonnes chances de réussite :

- un dossier qui dénote un effort certain de présentation et de mise en page, car la qualité de la mise en forme des informations contenues en facilite naturellement l'accès et la compréhension ;

## Concours du second degré

### Rapport de jury

---

- une capacité à valoriser le fond de leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience par une maîtrise exigeante de la forme : sommaire ; titres et sous-titres mettant en évidence les parties attendues ; espaces entre ces parties ; paragraphes et sauts de lignes ; mots-clés ou expressions importantes en caractères gras ; etc.
- une page de titre qui donne en quelques mots le cœur de la problématique et de la cohérence du contenu ;
- une orthographe maîtrisée, indispensable pour l'exercice du métier, des phrases correctement structurées et compréhensibles, sans longueurs inutiles et complexes, sans vocabulaire abscons mais dans un langage soutenu.

### Observations du jury sur les dossiers : le fond

#### Le parcours professionnel

La mise en valeur de leur parcours professionnel demeure le premier défi auquel sont confrontés les candidats. De manière générale, les candidats éprouvent des difficultés à mettre en relation leurs expériences et les compétences attendues du CPE. C'est encore plus vrai pour les candidats, qui par leurs fonctions actuelles et passées, n'ont aucune expérience du métier de CPE. Il est essentiel pour eux d'extraire de leur expérience les compétences transposables dans les fonctions de CPE.

Un dossier de présentation ne peut se contenter d'une simple paraphrase des missions du CPE. Ce qui est attendu, c'est la mise en perspective entre missions et situation personnelle. Il ne s'agit pas d'énumérer des tâches effectuées ou des postes occupés. Il ne s'agit pas non plus de faire étalage de connaissances théoriques. Il s'agit au contraire pour les candidats de démontrer ce qui peut leur permettre de se projeter dans le métier auquel ils aspirent.

Une nouvelle fois, on ne saurait que trop conseiller aux candidats éloignés de la réalité des établissements et du métier de prendre contact avec des EPLE avant de s'engager dans le concours.

Les dossiers qui témoignent d'une méconnaissance totale des attendus professionnels et des missions du CPE sont écartés.



## Concours du second degré

### Rapport de jury

---

Les candidats qui font fonction de conseiller principal d'éducation ou qui exercent en qualité d'assistant d'éducation depuis quelques temps réussissent mieux l'admissibilité par la capacité qu'ils ont à analyser les enjeux complexes des situations éducatives, par leur bonne connaissance du système éducatif, par leur maîtrise des missions réglementaires des CPE et de leur positionnement au sein de l'EPLÉ. Le jury note qu'ils savent le plus souvent mieux tirer parti de leur parcours professionnel et mettre en évidence les compétences acquises en lien avec le référentiel concerné.

Mais les meilleurs candidats sont ceux qui sont capables d'une mise en perspective professionnelle dynamique et qui manifestent une implication évidente. Une présentation qui apporte des analyses démontrant une bonne connaissance du système éducatif en général et de la fonction de CPE en particulier tout en parvenant à capter la bienveillance du jury (*captatio benevolentiae*) en développant chez lui une saine curiosité est toujours appréciée.

Le jury ne manquera pas de rappeler une nouvelle fois que les candidats auraient intérêt à mieux lire le rapport de jury pour comprendre les attendus quant à la rédaction du dossier de RAEP et à tenter d'analyser leur pratique professionnelle en prenant du recul.

### Les situations d'éducation

Situation fortuite ou phénomène lié à l'actualité, les dossiers ont traité cette année de situations moins variées que lors de la dernière session. Beaucoup étaient ciblées sur le décrochage ou l'absentéisme. Le jury rappelle que les situations d'éducation présentées par les candidats doivent d'abord démontrer des choix judicieux, c'est-à-dire en lien étroit avec leur pratique quotidienne et permettant d'ouvrir la réflexion sur d'autres problématiques liées aux politiques éducatives. Le jury relève, comme pour la première partie, que les meilleurs dossiers examinés sont ceux des candidats qui exercent réellement les fonctions de CPE.

Le jury regrette que les dossiers ne reflètent pas l'ensemble du spectre des politiques éducatives. Les candidats ne doivent pas choisir la situation qu'ils présentent parce qu'elle serait plus ou moins porteuse en fonction d'hypothétiques attentes du jury. Le jury apprécie d'abord la pertinence des situations retenues et la capacité du candidat à



## Concours du second degré

### Rapport de jury

argumenter et problématiser. Il apprécie un véritable positionnement de cadre, engagé, réfléchi et soucieux des enjeux éducatifs.

On ne s'étonnera donc pas que les dossiers les plus intéressants soient( ?) ceux dans lesquels le candidat expose clairement la situation choisie, l'analyse, évalue son action, appuie son argumentation sur ses lectures, cite à bon escient. Les meilleurs candidats arrivent à prendre un vrai recul réflexif sur leur pratique et à évaluer lucidement les axes de progrès mais aussi les limites de leur action. Le jury apprécie les références bibliographiques bien maîtrisées et habilement introduites. Les candidats doivent cependant veiller à proposer des évaluations sur des indicateurs objectifs et non sur un simple ressenti trop souvent partial.

A l'inverse, des dossiers restent pas ou peu intéressants, avec un choix de situations non pertinentes ou trop pauvres, une absence totale de distance critique et d'évaluation des actions, ce qui conduit les candidats, faute de matière consistante, à diluer leur propos pour atteindre péniblement les six pages requises. Ces candidats ont souvent des difficultés à élargir le point de vue de la situation choisie vers une réflexion plus globale sur la pratique du métier.

D'autres candidats choisissent des situations pouvant être à l'origine de cas potentiellement intéressants ; mais le traitement qui en est fait ne met pas en avant les possibles compétences multiples des candidats. L'écrit ne propose qu'une juxtaposition artificielle d'éléments théoriques et réglementaires. Se limiter à la description de la situation choisie sans jamais justifier son choix, sans mettre en perspective ni les caractéristiques de l'établissement, ni la notion d'action collective, ne permet pas de répondre aux exigences de l'épreuve.

En conclusion, le jury a apprécié les expériences bien problématisées qui montrent le candidat en position de conseiller technique et de facilitateur du travail en synergie des différents partenaires de la vie scolaire avec une réelle prise de hauteur et un développement argumentatif solide.



## Concours du second degré

### Rapport de jury

---

#### L'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission consiste en une épreuve d'entretien avec le jury notée sur 20. C'est la seule épreuve notée de ce concours. Elle se déroule en deux parties. Au cours de la première partie, le candidat présente son dossier RAEP pour une durée de dix minutes au plus, avant que le jury n'échange avec lui durant un temps défini de vingt minutes, ni plus, ni moins, afin d'approfondir les éléments contenus dans son dossier. La seconde partie consiste en un exposé du candidat de dix minutes au plus. Il répond à un sujet déterminé par le jury à partir du dossier RAEP et qui touche aux différents champs professionnels du CPE au sein de l'EPL. Le candidat dispose de trente minutes pour préparer cette question avant l'épreuve orale. Puis, durant un temps défini de vingt minutes, ni plus, ni moins, l'entretien avec le jury approfondit les différents points développés par le candidat avant d'élargir le questionnement à l'ensemble des questions professionnelles et institutionnelles relatives au métier de CPE.

#### Généralités

##### Observations sur la présentation et la tenue

Majoritairement, les candidats ont adopté l'ensemble des codes adaptés à la situation de concours et à l'emploi sollicité. Le jury apprécie ce genre de positionnement. Grâce à sa tenue en effet, le candidat montre l'importance qu'il accorde au concours qu'il passe et l'image qu'il souhaite donner de sa future fonction.

##### Observations sur l'aisance orale et l'aptitude à la communication

(expression orale, clarté du propos, vocabulaire approprié, maîtrise de la langue...)

Avoir de bonnes aptitudes à la communication orale est indispensable dans l'exercice des fonctions de CPE. C'est pourquoi les candidats sont évalués sur cette compétence. Le jury note avec satisfaction que la plupart des candidats parvient à se détacher de ses notes. Ceux qui les lisent durant l'épreuve apparaissent donc d'autant plus en décalage. Le jury peut comprendre que les candidats, en situation de concours, aient besoin de se rassurer. Cependant, l'absence complète d'interaction avec les membres du jury ne peut



## Concours du second degré

### Rapport de jury

---

qu'interroger quand il s'agit de recruter des candidats à un métier où la communication est centrale. Dans les questions-réponses qui s'instaurent avec les candidats, l'interaction doit être l'enjeu de l'exercice jusqu'à ce que chacun, de part et d'autre de la table qui les sépare, le ressente comme un entretien. Les candidats doivent avoir le souci de répondre à toutes les questions posées, même lorsqu'ils sont entraînés sur un terrain où ils se sentent moins sûrs. Ce qui est évalué, c'est la capacité des candidats à peser, hiérarchiser, défendre des points de vue. Les questions posées n'appellent pas toujours des réponses univoques. Appréhender des situations complexes est le quotidien des cadres de l'éducation nationale. Aussi, prendre un temps bref de réflexion, construire des réponses argumentées sont autant d'attitudes appréciés et valorisés par le jury. En revanche, les réponses interminables, alambiquées et difficiles à interrompre ou au contraire les réponses très courtes, simplistes et sans mise en perspective sont sanctionnées par le jury.

La maîtrise de la langue est essentielle. Le souci de la clarté, le choix d'un vocabulaire précis au service d'une réflexion construite, sont autant d'atouts pour une prestation orale. A l'inverse, les constructions grammaticales et lexicales compliquées, l'excès de sigles ou de jargon sont à bannir.

Le jury attend des candidats la plus grande attention portée à la qualité de l'expression orale.

### **Observations sur la gestion du temps**

La gestion du temps de parole est toujours aussi diversement respectée par les candidats. Le jury rappelle que les candidats ont tout intérêt à exploiter dans leur intégralité les dix minutes qui leur sont données. L'entraînement à cet exercice est nécessaire.

Une description trop linéaire du parcours professionnel, des détails trop pittoresques ne présentent que peu d'intérêt.

Les meilleurs candidats sont ceux qui parviennent à extraire de leur expérience des compétences qu'ils ont précisément construites en relation avec leur pratique au quotidien.



## Concours du second degré

### Rapport de jury

---

#### **Observations sur le sens du service public et le positionnement**

Chaque année et de manière générale, le jury déplore que les candidats évoquent trop peu les valeurs de la République ou de l'École. Le jury a sans doute encore été plus sensible à ces considérations cette année. Il faut rappeler aux candidats qu'ils doivent être aptes à distinguer attitudes personnelles, opinions et valeurs d'une part, devoirs, déontologie et éthique d'autre part. Le jury est particulièrement préoccupé quand certains candidats ne sont pas en capacité de mobiliser les concepts intellectuels qui seuls leur permettront de réagir à bon escient dans leur établissement. Il nous faut rappeler ici que les candidats doivent se positionner en futurs fonctionnaires d'État au service des valeurs de l'éducation nationale. Les CPE sont en effet des cadres essentiels pour instituer la République. Montrer sa capacité à incarner les valeurs de la République autant qu'à les conceptualiser et à les transmettre est donc essentiel. Une préparation au concours passe nécessairement par une réflexion approfondie dans ce domaine qui dépasse la simple répétition de lieux communs.

#### **Observations sur les compétences requises**

L'aptitude au travail en équipe est une compétence que le jury évalue tout particulièrement.

Les bons candidats savent faire valoir leur singularité dans un ensemble de personnels de l'EPLE, dans un contexte institutionnel. Le positionnement attendu est aussi celui d'un cadre qui donne du sens à l'organisation d'une équipe

Les meilleurs candidats sont ceux qui parviennent à prendre du recul sur la pratique quotidienne et qui savent se remettre en question. Ceux qui font la différence ont cette capacité à faire vivre leur raisonnement, à faire partager avec le jury les sens et l'explication de leurs actes professionnels.

Les liens avec les différents partenaires restent très inégaux. Le travail est souvent plus étroit en interne avec l'infirmière ou l'assistante sociale qu'avec le conseiller d'orientation psychologue par exemple. La dimension de conseiller de la communauté éducative reste



## Concours du second degré

### Rapport de jury

---

inégalement envisagée. Les collaborations avec les professeurs documentalistes sont toujours aussi rarement évoquées.

### Précisions plus spécifiques en fonction des deux parties

#### Première partie

La première partie doit être préparée en amont. Dans l'ensemble, les candidats se préparent à l'exercice et ne se présentent pas devant le jury en improvisant.

Cependant, le jury relève trop souvent les mêmes travers d'une session l'autre. Beaucoup de candidats éprouvent des difficultés à analyser réflexivement leur parcours professionnel. Le jury ne peut se satisfaire d'entendre un simple récit autobiographique plus ou moins maladroit. Les candidats ne peuvent se contenter de paraphraser le contenu de leur dossier. Le jury attend un élargissement de la problématique des situations évoquées. Les candidats valorisés sont ceux qui sortent du cas étudié, du contexte de l'établissement et démontrent leur capacité de prise de recul dans leur pratique.

Lors de l'entretien, le jury apprécie la pertinence des réponses et la capacité du candidat à produire plusieurs niveaux de réponses en fonction du cadre réglementaire, institutionnel et du contexte.

D'une manière générale, le jury regrette que nombre de candidats, pourtant armés d'une expérience large et solide, demeurent incapables de mettre en perspective et d'ouvrir leur réflexion à d'autres champs professionnels. Les candidats sont invités à s'extraire du dossier, à s'en libérer ou plus exactement à le dépasser pour ouvrir sur des problématiques plus générales.

#### Seconde partie

#### Traitement de la question posée

La durée maximale d'une heure et la construction en deux parties de l'épreuve fonctionnent comme un révélateur des faiblesses et des forces des candidats. Cette durée



## Concours du second degré

### Rapport de jury

---

permet aux bons potentiels de dépasser les premiers instants d'appréhension et d'engager une relation avec le jury. En revanche, des candidats insuffisamment armés à mettre en tension différents concepts peuvent faire illusion sur une première présentation bien préparée, mais sont en difficulté à mesure que se prolonge l'entretien.

#### **Connaissance du système éducatif**

C'est un élément fondamental du contenu des échanges. Les candidats qui travaillent en collège doivent connaître le fonctionnement du lycée général, technologique et professionnel et inversement. On relève encore trop peu de candidats qui s'impliquent dans les liaisons avec les écoles ou les lycées. Quelques repères de politique générale et d'indicateurs nationaux sont bienvenus lorsqu'ils illustrent un discours réfléchi.

#### **Connaissance du métier de CPE et du contexte de l'exercice du métier**

Si beaucoup de candidats ont su démontrer une assez bonne connaissance du système éducatif, seuls les meilleurs ont une vue globale des enjeux éducatifs. Il ne s'agit pas de faire étalage de connaissances universitaires mal maîtrisées ou hors de propos ; il ne s'agit pas non plus de se présenter en « homme-orchestre » qui prendrait en charge l'ensemble des problèmes de son établissement ! L'enjeu pour le candidat est de montrer au jury comment, dans sa pratique, il est capable de partir d'actions ciblées et de les inscrire dans une perspective globale de la politique éducative de l'établissement.

Le jury déplore encore que certains candidats se cantonnent dans une conception binaire du métier entre héritier du surveillant général et psychologue de substitution. Il rappelle que les candidats doivent démontrer leur capacité à s'inscrire dans une politique éducative de l'EPL. Conseillers de la communauté éducative, ils sont aussi bien capables d'impulser que d'entraîner. Acteurs à l'interface de plusieurs métiers, ils doivent d'abord manifester leur capacité à s'insérer dans une complexité, celle de l'établissement, de ses partenaires et de son environnement.

Comme pour les précédentes sessions, le jury relève que l'orientation et ses enjeux constituent un domaine trop méconnu. Les candidats doivent se convaincre qu'ils sont particulièrement légitimes à s'investir dans ce champ essentiel pour une évolution positive de notre système éducatif.



## Concours du second degré

### Rapport de jury

---

### Conclusion

Le jury a remarqué une certaine baisse des prestations des candidats par rapport à la précédente session. C'est vrai pour ce qui concerne la présentation du dossier, qui apparaît trop souvent comme une simple formalité à expédier ; mais c'est également vrai pour l'entretien, trop de candidats ne parvenant pas à mettre en perspective les enjeux et les missions du métier de CPE.

Le jury rappelle donc que ce concours doit être préparé comme tout concours national. Il souhaite aussi rappeler :

- La nécessité de présenter un dossier formellement élaboré ;
- La nécessité de présenter une situation problématisée et pertinente ;
- La nécessité de répondre au jury dans un cadre réellement interactif à l'oral ;
- La nécessité d'argumenter et de proposer des réponses élaborées et complexes ;
- La nécessité de porter les valeurs de la République et de son Ecole ;
- La nécessité de connaître le système éducatif dans ses grands enjeux ;
- La nécessité de replacer la profession de CPE dans une dimension de conseiller de la communauté éducative.

Ce sont autant de conditions impératives à la réussite du concours et au-delà, à la réussite dans le métier.

Comme dans les précédents rapports, le jury ne saurait trop encourager les candidats à élargir leur représentation du métier et à observer d'autres situations professionnelles, soit dans un établissement de nature très différente du leur, soit dans un service académique ou territorial.

## Bilan de l'admissibilité

Concours CHS      CONCOURS RESERVE CPE

Section / option : 0030E      CONCOURS RESERVE CPE

Nombre de candidats inscrits : 331  
Nombre de candidats non éliminés : 125      Soit : 37.76 % des inscrits.

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).*

Nombre de candidats admissibles : 94      Soit : 75.20 % des non éliminés.

### Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

Moyenne des candidats non éliminés 0000.00      (soit une moyenne de : 00.00 / 20)

Moyenne des candidats admissibles : 0000.00      (soit une moyenne de : 00.00 / 20)

### Rappel

Nombre de postes : 100

Barre d'admissibilité : 0000.00      (soit un total de : / 20)

*(Total des coefficients des épreuves d'admissibilité : 0)*

## Bilan de l'admission

Concours CHS      CONCOURS RESERVE CPE

Section / option : 0030E      CONCOURS RESERVE CPE

Nombre de candidats admissibles : 76  
Nombre de candidats non éliminés : 76      Soit : 100.0      % des admissibles.

*Le nombre de candidats non éliminés correspond aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire (AB, CB, 00.00, NV).*

Nombre de candidats admis sur liste principale : 57      Soit : 75.00      % des non éliminés.  
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 0  
Nombre de candidats admis à titre étranger : 0

### Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Moyenne des candidats non éliminés : 12.76      (soit une moyenne de : 12.76 / 20 )  
Moyenne des candidats admis sur liste principale : 0014.86      (soit une moyenne de : 14.86 / 20 )  
Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentair      (soit une moyenne de : / 20 )  
Moyenne des candidats admis à titre étranger :      (soit une moyenne de : / 20 )

### Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission

Moyenne des candidats non éliminés : 12.76      (soit une moyenne de : 12.76 / 20 )  
Moyenne des candidats admis sur liste principale : 0014.86      (soit une moyenne de : 14.86 / 20 )  
Moyenne des candidats inscrits sur liste complémentair      (soit une moyenne de : / 20 )  
Moyenne des candidats admis à titre étranger :      (soit une moyenne de : / 20 )

### Rappel

Nombre de postes : 100  
Barre de la liste principale : 10.00      (soit un total de : 10.00 / 20 )  
Barre de la liste complémentaire :      (soit un total de : / 20 )

*(Total des coefficients : 1 dont admissibilité : 0 admission : 1 )*



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours réservé de recrutement de conseillers principaux d'éducation stagiaires,

- Vu l'arrêté du 29 septembre 2014 nommant le président de jury du concours réservé de recrutement de conseillers principaux d'éducation stagiaires ouvert au titre de la session 2015,

- Vu les propositions du président de jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours réservé de recrutement de conseillers principaux d'éducation est constitué comme suit pour la session 2015 :

**Président**

M. Christophe KERRERO  
Inspecteur général de l'éducation nationale  
Académie de PARIS

**Vice-Président**

M. Michel REVERCHON-BILLOT  
Inspecteur général de l'éducation nationale  
Académie de PARIS

**Secrétaire Général**

M. Joël GIBERT  
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional  
Académie de LYON

**Secrétaire Générale**

Mme Stéphanie MOTTA GARCIA  
Personnel de direction  
Académie de VERSAILLES

**Membres du jury**

M. Vincent BENCHETRIT  
Personnel de direction  
Académie de CRETEIL

M. Gardy BERTILI  
Personnel de direction  
Académie de VERSAILLES

M. Lionel BONDAZ  
Personnel de direction  
Académie de LYON

M. Laurent BRUYAS  
Personnel de direction  
Académie de GRENOBLE

Mme Catherine CALICHIAMA  
Personnel de direction  
Académie de VERSAILLES

Mme Nadine CARPENTIER  
Personnel de direction  
Académie de NANCY-METZ

M. Jérôme CARPENTIER  
Personnel de direction  
Académie de CRETEIL

Mme Claire CHAUVET  
Professeur agrégé  
Académie de MONTPELLIER

Mme Sophie CROUZET  
Conseiller principal d'éducation  
Académie de VERSAILLES

Mme Lydie DE LURI  
Personnel de direction  
Académie de CRETEIL

Mme Sandrine FANUCCHI Personnel de direction	Académie de NANCY-METZ
Mme Béatrice FAUQUEMBERGUE Conseiller principal d'éducation	Académie de POITIERS
Mme Isabelle FLEURY Conseiller principal d'éducation	Académie de CRETEIL
Mme Cécile FORT Conseiller principal d'éducation	Académie de CRETEIL
Mme Joanna FOURNIE Conseiller principal d'éducation	Académie de GRENOBLE
Mme Nora FRAHI Personnel de direction	Académie de LYON
M. Frédéric GANTE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de CRETEIL
Mme Alice GIRALTE Professeur certifié	Académie de CRETEIL
M. Sébastien GOLL Conseiller principal d'éducation	Académie de NANCY-METZ
Mme Catherine HAMELIN Conseiller principal d'éducation	Académie de GRENOBLE
Mme Véronique JOLIVET Conseiller principal d'éducation	Académie de LYON
M. Philippe KRIEF Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de LIMOGES
M. Jean-Christophe LEDUC Conseiller principal d'éducation	Académie de NANCY-METZ
M. Thierry LE GALL Conseiller principal d'éducation	Académie de CORSE
M. Jean-Pierre LELARGE Personnel de direction	Académie de NANCY-METZ
Mme Daniele LEVASSEUR Personnel de direction	Académie de NICE
Mme Natacha MABRU Personnel de direction	Académie de LYON
Mme Sandrine MALATRAY Conseiller principal d'éducation	Académie de LYON
Mme Anne MARTINS Personnel de direction	Académie de NANCY-METZ
M. Raymond MEGE Personnel de direction	Académie de GRENOBLE
M. Philippe METIVIER Conseiller principal d'éducation	Académie de VERSAILLES
M. Antoine MIRTAIN Conseiller principal d'éducation	Académie de CRETEIL
M. Nicolas MORON Conseiller principal d'éducation	Académie de GRENOBLE
Mme Carmen MURANO Conseiller principal d'éducation	Académie de VERSAILLES
Mme Myriam NATECH Conseiller principal d'éducation	Académie de LYON
M. Pascal ODIN Personnel de direction	Académie de PARIS
Mme Hélène PASTOR Personnel de direction	Académie de TOULOUSE
M. Eric PHILIPPE Conseiller principal d'éducation	Académie de GRENOBLE
Mme Séverine PICHONNET Conseiller principal d'éducation	Académie de POITIERS

M. Lionel PRESSE  
Conseiller principal d'éducation

Académie de CRETEIL

M. Pierre-Marien ROSSIGNOL-SUJOBERT  
Personnel de direction

Académie de CRETEIL

Mme Mauricette SOEUR  
Personnel de direction

Académie de GRENOBLE

M. Yves SUZANNE  
Personnel de direction

Académie d' ORLEANS-TOURS

Mme Claudine TIRAND  
Personnel de direction

Académie de LYON

M. Jean WAWER  
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie de GRENOBLE

Mme Sabrina ZIMMER  
Conseiller principal d'éducation

Académie de NANCY-METZ

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 25 novembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement  
supérieur et de la recherche et par délégation,  
Le sous-directeur du recrutement



Jean-François PIERRE